



CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES

**SERVICE : FINANCES**

**SEANCE DU : 15 décembre 2025**

**DELIBERATION N° : 21**

**RAPPORTEUR : Mme Stéphanie LIIRI**

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant l'obligation d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget primitif,

Vu la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 à l'ensemble du Conseil Municipal avec l'ordre du jour de la séance,

Une présentation de ce rapport et le débat a lieu en séance.

Le Conseil Municipal doit prendre acte, par un vote, de la tenue de ce débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 a été présenté en commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale le 5 décembre 2025.

**Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :**

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du rapport visé et communiqué préalablement avec la convocation.

**Adopté à l'unanimité**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : M. Jean PATRAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, M. Xavier DUSSAULX, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Magali RAIK, M. Rémi NOEL, Mme Stéphanie LIIRI, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Dominique BERNIER, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Aurélie MOTEL, M. Christian REGNIER, Mme Mireille HINZELIN, M. Didier GOIRAND, Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE et M. Jean PATRAS.

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Axel FRANCOIS et M. Claude VAUTHIER.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Sandrine LAVAL avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE  
M. Patrick PECHINE avait donné pouvoir à M. William LOMBARD  
Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON  
M. Benoît PICARD avait donné pouvoir à M. Xavier DUSSAULX.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 décembre 2025

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire  
  
M. Pierre BOILEAU